

Commission Locale de l'Eau du SAGE Célé

- - -

Compte rendu de la réunion du vendredi 5 octobre 2007

Le vendredi 5 octobre à 9 heures, se sont réunis les membres de la CLE sur la convocation qui leur a été adressée le lundi 10 septembre. Cette réunion fait suite à une première réunion programmée le 14 septembre mais annulée, faute de quorum.

Etaient présents, les représentants des collectivités territoriales titulaires suivants :

Messieurs F. ARAQUE, M. CABRIDENS, M. CASTANIER, J. COLDEFY, M. DELPECH, R. ESTIVAL, A. GIMENEZ, V. LABARTHE, B. LABORIE, JC. LACOMBE, J. LAFON, J. LAPORTE, M. MALVY, L. OULIE, F. MARTIAL, A. MONCELON, L. OULIE, L. ROUCAN, F. VERMANDE.

Etaient présents, les représentants des collectivités territoriales suppléants suivants :

Madame C. MEJECAZE.

Messieurs R. CASSAN, R. PRAT, G. SOURSOU.

Etaient présents, les représentants des usagers titulaires suivants :

Messieurs C. BERNAD, JM. BORDES, D. MARFAING, S. RAFFY, P. RUFFIE, R. SOURSOU.

Etaient présents, les représentants des usagers suppléants suivants :

Messieurs G. DUPUIS, M. GLAUDE, J. LEHOURS.

Etaient présents, les représentants de l'Etat et de ses établissements publics suivants :

Madame MC GAUTHIER (MISE 46).

Messieurs D. BARTHELEMY (DIREN Auvergne), X. CHASLARD et C. PUJOS (Brigade départementale de l'ONEMA Midi-Pyrénées), J. DE LA ROCQUE et F. PINOT (Délégation Régionale de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne), R. FERNANDEZ (MISEN 15), JP. GINESTE et (DDE 46), B. LOBEL (DDJS 46), T. PANTAROTTO (Brigade départementale de l'ONEMA Auvergne), D. RENAULT (MISE 46), R. ROQUES (DDASS 46), M. TURPIN (sous-préfet de Figeac).

Etaient excusés les membres suivants :

Madame PIERROT, Préfète du Lot, représentée par M. TURPIN, Sous préfet de Figeac.

Madame PAULO, Maire de Figeac

Monsieur MAGNE, Maire de Sauliac

Monsieur SERRE, Maire de Lauzès.

Monsieur JUSKIEWENSKI, Président du PNR des Causses du Quercy

Monsieur CLAVILIER, Conseiller Général du Cantal.

Monsieur le Directeur de la DRIRE Midi-Pyrénées.

Droit de vote : 37 personnes.

M. Martin MALVY, président de la CLE, ouvre la séance.

Il signale que les 56 membres titulaires ou suppléants de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Célé ont été convoqués à cette réunion.

Il rappelle ensuite la composition de la CLE :

1. représentants des collectivités territoriales - 50 % ;
2. représentants d'usagers et de socioprofessionnels - 25 % ;
3. représentants de l'état et de ses établissements publics - 25 %.

► **M. MALVY poursuit en présentant la procédure générale d'élaboration d'un SAGE et l'avancement de cette procédure sur le bassin du Célé.**

Il précise que la CLE pilote le SAGE et qu'elle est garante de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions à caractère réglementaire ou opérationnel du SAGE. C'est pourquoi elle est souvent assimilée à un parlement local de l'Eau.

La CLE du SAGE Célé a été instituée par arrêté interpréfectoral, le 16 janvier 2006. Elle s'est réunie pour la première fois le 27 février 2006. Au cours de cette réunion :

- les membres du bureau ont été élus ;
- l'Association Vallée du Lot a été sollicitée pour assurer l'élaboration des premiers documents du SAGE ;
- le Règlement intérieur a été approuvé ;
- 4 groupes de travail thématique ont été constitués : Gestion qualitative de la ressource en eau, Gestion quantitative de la ressource en eau, Milieux naturels, Usages.

Après avoir rappelé les trois étapes de l'élaboration d'un SAGE (Etat des lieux, objectifs et mesures opérationnelles ou réglementaires), M. Martin MALVY précise que l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot a rédigé l'état des lieux et les objectifs dans la plus grande concertation : les 4 groupes de travail se sont réunis deux fois chacun et les organismes et services concernés ont été régulièrement sollicités.

Conformément à la procédure de SAGE, ces documents (particulièrement volumineux) ont été transmis aux membres de la CLE (titulaires et suppléants) en juillet 2007. Ils sont par ailleurs consultables sur le site internet du syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé.

Aujourd'hui, la CLE doit se prononcer sur ces deux premiers documents (Etat des lieux et objectifs).

► **M. MALVY rappelle les règles (juridiques) encadrant le fonctionnement de la CLE :**

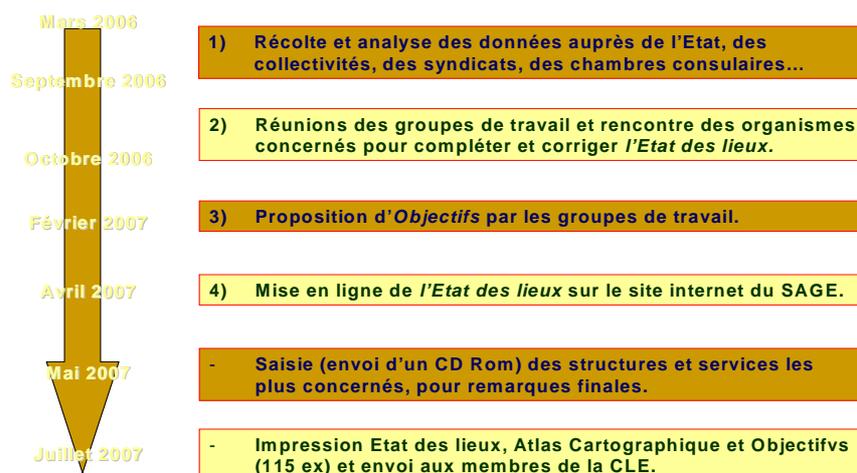
L'examen de l'Etat des lieux et des objectifs du SAGE implique un quorum des 2/3 des membres (soit 37 présents). Les membres de la CLE ont été convoqués dans les délais requis par le Règlement Intérieur à une première réunion prévue le 14 septembre 2007. Cette réunion a été reportée faute de quorum. Le quorum des 2/3 n'est donc plus nécessaire pour la réunion et les décisions à prendre aujourd'hui.

Pour des questions réglementaires, la réunion de la CLE n'est pas ouverte au public. Il est toléré que les techniciens accompagnant un titulaire ou un suppléant y participent mais ils ne sont pas habilités à s'exprimer directement au sein de la CLE (ils doivent formuler leur demande auprès du membre de la CLE qu'ils accompagnent).

Par ailleurs, les suppléants ne peuvent participer aux votes que si leur titulaire n'est pas présent.

► **M. Martin MALVY donne ensuite la parole à M. Arnaud DAVID, directeur de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot, qui présente la méthode de travail suivie pour l'élaboration de l'état des lieux et des objectifs.**

Méthode d'élaboration de l'Etat des lieux et des Objectifs du SAGE



► Les présidents des quatre groupes de travail présentent :

- les éléments principaux ressortant de l'Etat des lieux;
- les propositions d'objectifs ;
- les résultats des échanges ayant eu lieu dans leurs commissions (réflexions autour de l'Etat de lieux et des objectifs proposés).

1. **M MARFAING, président de la commission "Milieux naturels" entame la présentation en exposant les conclusions de son groupe de travail.**

Suite à cet exposé, M. VERMANDE, vice-président du conseil général du Cantal, interroge M. MARFAING sur l'impact des déboisements sur les milieux naturels. Celui-ci explique que les déboisements peuvent provoquer des ravinements qui entraînent un ensablement des cours d'eau. Il précise que son groupe de travail, conscient de ce problème, a pris contact avec les Centres Régionaux de la Propriété Forestière, pour envisager des mesures avec les propriétaires forestiers. M. Vermande précise que le Conseil Général finance des reboisements, suite aux travaux routiers. M. Marfaing signale que la présence de sols nus en hivers en bord de cours d'eau est aussi problématique pour l'ensablement des cours d'eau et que la mise en place de bandes enherbées est une solution adaptée.

2. **M. Martin MALVY, donne ensuite la parole à M. Vincent LABARTHE, président du groupe de travail "Qualité de l'Eau", qui expose les conclusions de sa commission.**

Suite à sa présentation, M. Martin MALVY exprime son étonnement sur l'état encore dégradé de la qualité des eaux. Il pensait en effet que la situation s'était améliorée de façon plus significative depuis 2000.

M. Arnaud DAVID signale que la qualité de l'eau s'est nettement améliorée par temps sec mais qu'elle reste dégradée par temps de pluie.

3. **A la demande du président, M. Jean-Claude LACOMBE, président du groupe de travail "Gestion quantitative", présente les résultats issus des discussions de sa commission.**

M. Martin MALVY signale que la question de la réalimentation du Célé est fréquemment ressortie dans le passé, mais qu'elle semble aujourd'hui écartée.

M. Jean-Marie BORDES, directeur du CPIE de Haute Auvergne, indique qu'il aurait été intéressant de faire ressortir le rôle important des zones humides dans la gestion quantitative.

M. Arnaud DAVID répond que ce rôle est inclus dans l'objectif n°21 (*Réduire l'amplitude et l'impact des crues inondantes en restaurant les phénomènes de régulation naturelle des régimes hydrologiques et la dynamique fluviale*) et propose de citer en exemple entre parenthèse les zones humides.

M. BARTHELEMY de la DIREN Auvergne signale qu'il manque selon-lui un objectif sur la gestion quantitative des eaux souterraines. Il demande si cela n'est pas dû à un manque de données. M. Arnaud DAVID confirme ce manque de connaissance et précise que cet aspect est pris en compte dans l'enjeu "Usages" pour l'Alimentation en eau potable. Il propose de compléter l'objectif d'amélioration des connaissances sur l'état qualitatif des ressources en eaux souterraines par l'amélioration de l'état des connaissances sur l'état quantitatif des ressources en eaux souterraines.

Mme Chantal MEJECAZE, Vice-présidente du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, signale que ces objectifs devront être cohérents avec le futur SAGE Eaux souterraines porté par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

4. M. Martin MALVY donne la parole à M. Fausto ARAQUE, président du groupe de travail "Usages" pour qu'il expose à son tour les conclusions de sa commission.

M. ARAQUE signale que le SYDED du Lot va proposer aux syndicats et communes du Lot d'assurer la gestion des captages AEP d'intérêt départemental et que cette démarche de regroupement paraît intéressante et qu'elle pourrait peut-être être envisagée côté Cantal ?

M. Michel DELPECH, maire de Marcilhac-sur-Célé, signale qu'un usage important a selon-lui été oublié : la plongée sous-marine. M. Arnaud DAVID confirme et répond qu'il est difficile d'être exhaustif sur les usages.

Mme Chantal MEJECAZE précise que le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy avait émit plusieurs remarques sur l'état des lieux du SAGE et que celles-ci ont été prises en compte.

Elle réitère toutefois la demande du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy d'apparaître sur la carte n° 8 de l'atlas figurant le découpage administratif du bassin du Célé. Elle demande aussi à ce que les Sites d'Intérêt Ecologiques Exceptionnels définis dans la Charte du Parc figurent sur la carte n°14 de l'atlas cartographique (Milieux naturels et espèces remarquables).

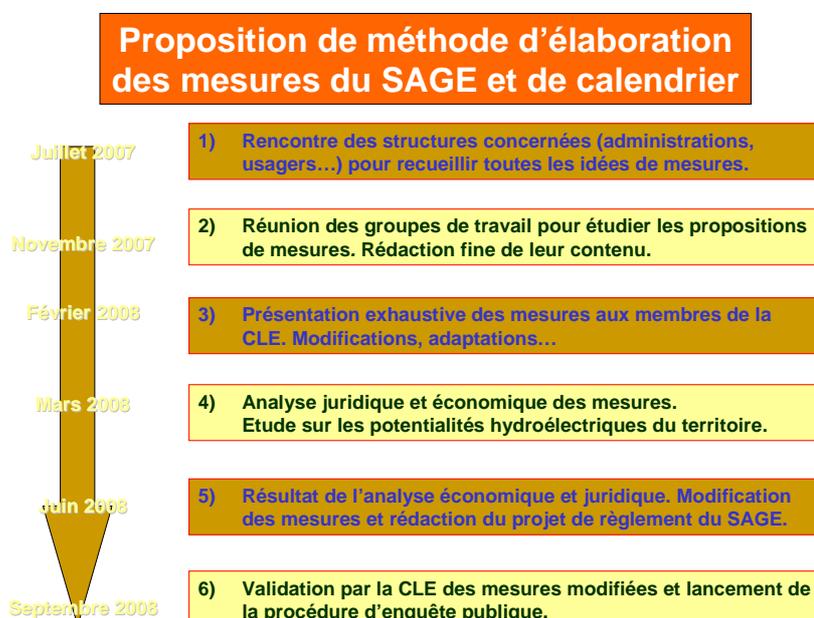
- **M. le Président remercie les présidents des groupe de travail et propose à la Commission Locale de l'Eau de procéder au vote pour se prononcer sur l'Etat des lieux et les Objectifs du SAGE Célé.**

Il suggère le principe du vote à main levée auquel personne ne s'oppose.

Les résultats du vote sont : 37 pour, 0 contre, aucune abstention.

L'Etat des lieux et les objectifs du SAGE Célé sont validés à l'unanimité.

- **M. Martin MALVY donne ensuite la parole à M. Arnaud DAVID** qui expose la démarche à suivre pour procéder à l'élaboration des mesures. Il explique que la majorité des partenaires ont à ce jour déjà été rencontrés ou sollicités pour une réfléchir autour des mesures du SAGE.



► **M. Bernard LABORIE, vice-président du Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé, est invité à présenter cette structure.**

Il rappelle que le syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé a été créé par arrêté préfectoral le 29 mai 2007. Cette nouvelle structure fédère les 101 communes du bassin hydrographique du Célé (35932 habitants) qui y adhèrent directement ou par la voie de leur communauté de commune. Elle prend le relais de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot.

M. Bernard LABORIE, expose les objectifs et compétences du Syndicat Mixte.

Il précise que les bureaux du syndicat mixte sont situés à Figeac, à la Maison des services publics intercommunaux.

Il signale aussi que pour mener à bien ses missions, le syndicat devrait reprendre les 3 salariés de l'antenne figeaise de l'Association Vallée du Lot, recruter une secrétaire comptable à 1/5^{ème} de temps et faire appel aux services des trois techniciens de rivière en poste sur le bassin du Célé (système de mise à disposition) notamment pour élaborer et mettre œuvre un plan de gestion pluriannuel des berges et des milieux aquatiques.

► **M. le Président invite les membres de la CLE à procéder au vote du transfert de la mission d'élaboration des mesures du SAGE au syndicat mixte du Bassin de la Rance et du Célé.**

Le vote a lieu à main levée.

Les résultats du vote sont : 37 pour, 0 contre, aucune abstention.

Le transfert de la mission au SMBRC est validé à l'unanimité.

M. Martin MALVY remercie Christian BERNAD, président de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot, pour son action en faveur du Contrat de rivière et du SAGE jusqu'à aujourd'hui. M. Christian BERNAD remercie quand à lui l'équipe de l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot, les élus du territoire et le président du Comité de rivière qui ont, ensemble, contribué au succès du Contrat de rivière et aujourd'hui à l'avancée du projet de SAGE dans la plus grande concertation.

M. Martin MALVY, Président de la CLE, conclut en souhaitant une avancée rapide de la démarche. Il signale que les financements ne devraient pas manquer pour de telles démarches, le développement durable étant bien doté dans le contrat de plan Etat Région.

M. Le sous-préfet de Figeac conclut la réunion en précisant que la démarche de SAGE répond tout à fait aux objectifs locaux de préservation de l'environnement. Il en est de même de la démarche Natura 2000 sur la basse Vallée du Célé dont le Docob a récemment été validé.

Le Président de la Commission
Locale de l'Eau :

Martin MALVY
Président du Conseil Régional de
Midi-Pyrénées